

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 28 MARS 2024

Le Comité Syndical du SIAEP du Fossat régulièrement convoqué, le 21 mars 2024 s'est réuni le 28 mars 2024 à dix-huit heures trente-cinq minutes au siège du Syndicat au 28 la Paterie 63480 Marat, sous la Présidence de M. Patrice DOUARRE.

Sont présents :

Jean-Luc CHAMBADE, Rodolphe MOREAU représentant la commune de BERTIGNAT.

Patrice DOUARRE, Philippe COSTE, Jean-Claude ROLLIER (suppléant) représentant la commune de MARAT.
Frédéric BATISSE représentant la commune de VERTOLAYE.

Jean-Luc SEYCHAL, Gilles PLANAT (suppléant) représentant la commune de ST-PIERRE-LA-BNNE

Didier FOURT, Simon GEILER représentant la commune de GRANDVAL.

Guy GOURBEYRE, Albane DUMONT-SAINT-PRIEST (Suppléante) représentant la commune de VALCIVIERES

Absents excusés : Julien CAISSO, Pascal TARRIT, André VOLDOIRE,

Secrétaire de séance : Mr Philippe COSTE.

1 – Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 14/12/2023 (Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Il est approuvé à l'unanimité.

2 – Mise en place de la prime du pouvoir d'achat [2024_01] (Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Un projet de délibération a été voté au précédent conseil syndical et envoyé au Comité Social et Technique du centre de Gestion (CST) pour le présenter en commission.

Suite à la réception d'un avis favorable à l'unanimité du CST, le Président propose de la mettre en place.

3 – Avenant n°2 du bail de location du garage [2024_02] (Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Suite à la future acquisition d'un camion benne et le manque de place en général, le syndicat a récupéré une travée supplémentaire. Le Président propose de régulariser le bail actuel avec la commune de Marat et d'augmenter le tarif de 1€ à 1.33€ le m² pour 225m². Il est nécessaire d'établir un avenant pour régulariser ce changement

4 – Travaux AEP dans le bourg de Valcivières – Choix entreprise [2024_03]

(Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Président fait lecture du résultat d'analyse des offres de 3 entreprises selon 2 critères et dont voici les résultats :

- Entreprise SCIE PDD : 49 500.00€ HT
- Entreprise DUMEIL : 53 475.00€ HT
- Entreprise BTP du Livradois : 64 887.50€ HT

Le choix s'est porté sur l'entreprise SCIE car la mieux disante.

5 – Choix maîtrise d'œuvre travaux AEP Valcivières [2024_04] (Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Président présente le devis de la mission pour la maîtrise d'œuvre de l'entreprise SECAE pour le suivi des travaux AEP dans le bourg de Valcivières pour un montant HT de 4 000€.

6 – Fusion des S.I.A.E.P. de la Faye et du Fossat [2024_05] (Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Suite à la réception de l'arrêté du Préfet pour la fusion des S.I.A.E.P. de la Faye et du Fossat, le syndicat et toutes les communes membres des deux syndicats ont 3 mois pour délibérer sur la fusion à compter du 13/02/2024.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité a voté pour la fusion des deux syndicats.

Le Président informe les élus qu'il a été convié à une réunion technique concernant la gouvernance de l'eau sur l'arrondissement d'Ambert le lundi 25 mars en préfecture en présence de monsieur le Préfet, du directeur de la DDT, de la sous-préfète de Thiers et par intérim d'Ambert, le Président de la CCALF accompagné du VP en charge de l'eau et l'assainissement (et Maire d'Arlanc) de son DGS et d'un technicien, le Président de la Faye et d'un VP. Il manquait à l'appel le représentant de l'agence de l'eau.

Il a été évoqué que l'agence de l'eau Loire Bretagne allait mettre à disposition 35 millions d'euros, les conditions d'attribution et le montant exact seront abordés lors de la prochaine réunion de gouvernance de l'eau.

En résumé, le Président la CCALF n'a pas apporté de solution sur le transfert de compétence eau et assainissement mais il est contre la fusion des deux S.I.A.E.P.

Monsieur le Préfet n'est pas contre la fusion à condition de prendre aussi toutes les communes en régie et plus tard les communes membres de syndicats mais qui sont sur une seule communauté de communes et ensuite les 3 communes qui sont actuellement gérées par un prestataire privé.

Les deux Présidents ont expliqué qu'il n'était pas possible de prendre toutes ces communes pour des raisons géographiques, financières, les difficultés de recrutement d'agents techniques compétents et que le souhait premier des deux Présidents est que le futur syndicat « Les Sources du Forez » ne dépasse pas plus de 25 communes.

Une autre réunion sur la gouvernance de l'eau aura lieu le lundi 15 avril à la Préfecture avec les mêmes personnes conviées le 25 mars.

Le Président propose à l'assemblée un vote de principe sur la proposition de monsieur le Préfet sur son accord pour la fusion des deux syndicats à condition de prendre toutes les communes de la CCALF qui sont en régie ou dans un syndicat d'eau mais sur une seule communauté de communes.

Pour : 0

Contre : 11

Abstention : 0

7 – Vote du Compte de Gestion et du compte administratif 2023 [2024_06]

(Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le compte de gestion est conforme au Service de Gestion Comptable d'Ambert. Le Président présente le compte administratif 2023 et sort de la salle de réunion pour le vote de celui-ci. Il précise que le compte de gestion est conforme à la trésorerie. Le Vice-Président, M. Frédéric BATISSE, est désigné pour faire voter le compte administratif 2023.

8 – Affectation du résultat de fonctionnement 2023 [2024_06] (sur la même délibération que le vote du CG et du CA 2023 suite à la nouvelle directive de la Sous-Préfecture d'Ambert, mail de M. LOCRET)

(Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement et d'investissement 2023 comme suit :

- 786.74€ au compte de recette de fonctionnement en 002

- 278 255.42€ au compte de recette d'investissement en 001

9 – Approbation du budget 2024 [2024_07] (Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

La présentation du budget primitif 2024 est faite sous forme de tableau Excel avec comparaison des montants budgétisés et réalisés depuis l'année 2022 :

En fonctionnement : 391 744.15€

En investissement : 463 585.63€

10 – Informations

- Choix entreprise pour travaux toiture et achat remorque (remplacement)

Après réflexion, la réfection de la toiture se fera sans isolation et l'option d'une ouverture pour pose de vélux est abandonnée (une ouverture sera faite vers le garage car moins contraignante et onéreuse) et la fourniture et pose de cheneaux seront réalisées par une autre entreprise (celle qui nous a prêté l'échafaudage pour déplacer la travée supplémentaire)

2 Entreprises sur 3 ont répondu suite à nos différentes modifications :

Entreprise PINEAU à Marat : 36 505.00€ H.T.

Entreprise JOUBERT à Job : 39 098.56€ H.T.

Le choix s'est porté sur l'entreprise PINEAU car la mieux disant.

- Pose panneaux solaires au sol

Suite à la visite du TE63 et nos futurs travaux de réfection de toiture, il n'est pas envisageable de poser des panneaux solaires sur le baccacier pour des raisons de surpoids notamment.

Une rencontre a eu lieu avec l'entreprise BT SOLAR pour un devis pour pose d'une station de panneaux solaires au sol, en attente d'un devis de l'entreprise.

- Courrier de la commune de Champetières

Le syndicat a reçu un courrier sur le souhait de la commune de Champetières d'intégrer notre syndicat à condition que la commune du Monestier le souhaite aussi car les communes qui peuvent adhérer à notre syndicat doivent être limitrophes et doivent toucher une commune déjà membre.

Le Président informe les élus qu'il doit se rendre au conseil municipal du Monestier demain soir avec la participation du Président du S.I.A.E.P. de la Faye.

- Visite captages les Brassets et Bétonasse 1 et 2

Le Vice-Président indique que des élus souhaitent visiter les captages du syndicat.

Le Président propose la date du samedi 25 mai à 8h30.

Un mail sera envoyé aux secrétaires de mairie pour un sondage auprès des élus de chaque conseil municipal.

- Date repas syndical

Pour information le repas aura lieu cette année à Grandval. Le Maire de la commune va nous communiquer une date courant mai ou juin.

10 – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

